

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2014 20H00

Présents : Sylvie COMBIER, Bruno SIVIGNON, Bernard CADOT, Gilles EMERY,
Renée JAFFRE, Chantal DUFOUR, Guy BONIN, Michel FAUGERE.

Absents :

En entrée de séance, le Maire demande aux Conseillers si des appréciations sont à apporter au dernier compte rendu de Conseil Municipal.

Le Conseil approuve le dernier compte rendu.

ORDRE DU JOUR

- DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SOUSCRIRE UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le Maire expose aux Conseillers qu'à ce jour, nous sommes en attente de subventions pour les travaux engagés en octobre 2013 et sommes à court de trésorerie pour terminer les écritures de l'année 2013.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de souscrire une ligne de trésorerie de 20000€ afin de pouvoir couvrir les dépenses d'investissement de l'exercice 2013 en attendant de recevoir les subventions prévues et notifiées qui devraient arriver dans le premier trimestre 2014 pour 16500 €.

Le Maire présente la proposition faite le 07 janvier dernier par la Caisse d'épargne de Bourgogne Franche Comté (la même banque retenue pour l'emprunt fait pour les travaux de rénovation de l'appartement communal)
pour un montant de 20000 € sur une durée de 1 an avec un taux de T4M + une marge de 1.80%

Le Conseil approuve et autorise le Maire à signer la proposition.

- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3 : pour couvrir le dépassement des dépenses investissement de 97,16 €

Le Maire informe le Conseil qu'il convient de délibérer pour couvrir le dépassement d'investissement au chapitre 21 pour la somme de 97,16 €

Le Maire propose la décision modificative comme suit en dépenses de fonctionnement :

DEPENSES IMPREVUES 020 = -98 €

CHAPITRE 21 à l'article 21318 = + 98 €

Le Conseil approuve

Questions diverses :

- **EN RESUME** : Le Maire fait état des points abordés lors de la dernière réunion de SIVOS et précise qu'en effet, le budget 2014 va être impacté par une participation conséquente pour notre commune qui équivaut à environ 1/3 de notre budget de fonctionnement.
- **INFORMATION** : Les cartes nationales d'identités faites après le 01 janvier 2004 seront prolongées automatiquement de 5 ans et les nouvelles cartes faites à compter du 01 janvier 2014 seront faites pour une durée de 15 ans.
- **PROBLEMES ECOULEMENTS D'EAUX** : Le Maire a constaté un problème d'écoulement d'eau sur le terrain de Monsieur DUVERNAY. Le Conseil ne se prononce pas et des visites auront lieu sur les sites concernés.
- **SIGNALETIQUE DEBARDAGE** : Bruno SIVIGNON informe les Conseillers que la Communauté de Communes de Matour et sa Région prévoit de mettre en place prochainement des panneaux signalétiques avec la réglementation pour le débordage suite aux nombreux dégâts provoqués.

FIN DE SEANCE 20H50